



Erreur sur l'heure de l'infraction sur pv de crpc urgent

Par **fanizette**, le **18/08/2010** à **15:00**

Bonjour,
Mon mari s'est fait verbaliser en juillet dernier à la suite d'un taux excessif d'alcoolémie et excès de vitesse. Ce jour là, il a signé l'avis de rétention du permis de conduire et aussi le PV de convocation pour reconnaissance préalable de culpabilité.
Il se trouve qu'hier le gendarme qui l'a arrêté s'est présenté à la maison avec une nouvelle convocation. En effet l'heure qui apparaît sur la première est erronée. Les infractions ont été constatées à 14 h 20 (comme l'indique l'avis de rétention du permis) mais sur le PV de convocation il est noté 14 h 30.
Est ce que cette erreur de frappe ne pourrait pas jouer en notre faveur ?
Cela ne constitue-t-il pas un vice de forme même s'il s'agit juste d'une convocation à l'audience... (je rêve sûrement mais tant qu'il y a de l'espoir comme on dit) !
Pour l'instant mon mari n'a pas signé le nouveau document... le temps que l'on se renseigne.....
Merci donc pour vos réponses rapides.

Par **Tisuisse**, le **18/08/2010** à **16:22**

Bonjour,
Cette modification d'heure n'ayant aucune incidence sur l'infraction constatée, cela ne pourra pas constituer un vice de forme. C'est une "erreur de plume, c'est tout. Désolé pour lui.